

Interpellation de M. Desmet : « Dé-Fête » de la Musique ?.

M. Desmet rappelle qu'en juin 2014, à l'occasion de la 30^{ème} édition de la Fête de la Musique, il avait interpellé le Collège à propos de l'absence de programmation uccloise pour cette manifestation annuelle. Et cette fois-ci, Uccle se démarque encore de la majorité des communes bruxelloises par sa quasi absence de programmation, à l'exception de la sempiternelle prestation de l'« Orchestre philharmonique d'Uccle » et, grâce à une heureuse initiative de quelques habitants, du projet « Montagne en sons », plus proche de l'esprit des initiateurs du concept. M. Desmet n'a absolument pas l'intention de dénigrer le projet soutenu année après année par le pouvoir communal. Néanmoins, il rappelle que la réponse donnée par le Collège en 2014 énonçait la proposition suivante : « Dès que la Ferme Rose sera rouverte, la Fête de la Musique pourra à nouveau y être organisée et, selon toute vraisemblance, c'est là que se dérouleront les prochaines éditions de cette manifestation ».

Pourquoi rien ou presque rien ne se passera à Uccle en 2017, comme c'est le cas depuis plusieurs années ?

Mme l'Echevin Gol-Lescot répond que, depuis de nombreuses années, le Collège soutient l'une ou l'autre initiative, émanant selon les cas d'une ASBL ou d'un collectif d'habitants. Elle espérait que la Ferme Rose puisse reprendre la Fête de la Musique mais il ne faut pas oublier que les subsides dont bénéficie cette ASBL ne lui permettent pas d'organiser une large programmation.

De plus, l'octroi de subsides à la Ferme Rose a été entravé en raison d'un malentendu résultant d'une confusion de la part de la COCOF. En effet, alors que la demande de subside devait être déposée pour le 15 janvier au plus tard, la COCOF a fait part à la Ferme Rose le 16 janvier, donc le lendemain de la date de clôture, d'un changement de bureau pour le dépôt des subsides. Et lorsque l'ASBL s'est adressée au bureau qui était désormais compétent pour cette matière, elle s'est vu opposer un refus pour demande tardive, alors que le dossier avait pourtant bien été introduit auprès du bureau initial ! Il s'agit d'un subside de 3500 € qui ne sera donc pas accordé cette année-ci.